

RAPPORT DU COMITÉ DE PARRAINAGE PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT DE RECHERCHE

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT OU DE L'ÉTUDIANTE			
Nom, Prénom		Matricule	Statut au Canada
Département/École	Programme		Option (s'il y a lieu)
Trimestre et année d'admission	Statut d'inscription	Moyenne cumulative	/4,3
Directeur ou directrice		Codirecteur ou codirectrice	
Lieu principal de vos activités de recherche (campus ou centre de recherche affilié)			

DIRECTIVES

Le Comité de parrainage doit se réunir au moins une fois par année, ou davantage (voir [Politique sur la constitution et le fonctionnement des Comités de parrainage pour les étudiants aux études supérieures en recherche de la Faculté de médecine](#)). Lors de la rencontre, le Comité de parrainage procède à l'évaluation des compétences ci-dessous, et en discute avec l'étudiant ou l'étudiante à la suite de la présentation/discussion. Dans l'espace prévu ou dans un document annexé, le Comité fait état de la progression du projet et de l'appréciation globale du projet et de l'étudiant ou de l'étudiante. Il spécifie les objectifs à atteindre au cours de la prochaine année (formation académique, étapes obligatoires prévues au cheminement, résultats, publications, congrès, etc.).

Appréciation

1. Problématique
2. Faible
3. Bien
4. Très bien
5. Excellent

L'étudiant ou l'étudiante a la responsabilité de remettre le rapport au ou à la responsable de programme, de la part du Comité de parrainage, au plus tard trois semaines après la rencontre. Toute situation problématique doit être signalée au ou à la responsable de programme. Dans le cas où une intervention auprès de l'étudiant ou de l'étudiante est appropriée, le ou la responsable de programme en a la responsabilité première. Si une intervention auprès du directeur ou de la directrice de recherche s'avère nécessaire, elle est du ressort du directeur ou de la directrice du département.

Ce compte-rendu doit être déposé au dossier étudiant, après signature par le ou la responsable de programme.

BILAN DU CHEMINEMENT ET DES ACTIVITÉS

Sur la base du bilan déposé par l'étudiant ou l'étudiante et en fonction des objectifs de formation, nous considérons que le cheminement et les activités de l'étudiant ou de l'étudiante sont :

- Conforme aux attentes
 Au-delà des attentes
 En deçà des attentes
 Situation problématique spécifique

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES *(Si vous accordez une cote de 1 ou 2, vous devez justifier votre appréciation par un commentaire.)*

	Critères	Appréciation					*Commentaires <i>(au besoin, ajouter une annexe)</i>
		1	2	3	4	5	
1	Connaissances du sujet						
2	Connaissances scientifiques connexes						
3	Capacité à formuler des hypothèses						
4	Cohérence de la présentation du projet						
5	Capacité d'analyse et de synthèse						
6	Esprit critique						
7	Capacité à recevoir de la rétroaction						

Enjeux particuliers liés à la réalisation ou à l'avancement du projet

OBJECTIFS À ATTEINDRE AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE

- Le plan proposé par l'étudiant ou l'étudiante est réaliste et approuvé.
- Le plan proposé par l'étudiant ou l'étudiante a été modifié.

Les modifications au plan initialement proposé sont les suivantes :

***COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES**

SIGNATURES DES MEMBRES DU COMITÉ ET DE L'ÉTUDIANT OU DE L'ÉTUDIANTE

Signature – Parrain ou marraine qui agit
à titre de président ou de présidente

Nom

Date

Signature – Parrain ou marraine

Nom

Date

Signature – directeur ou directrice de
recherche

Signature – codirecteur/codirectrice de
recherche

Date

Signature de l'étudiant ou de l'étudiante*

**J'ai pris connaissance de cette évaluation
(au besoin, joindre vos commentaires sur une feuille
supplémentaire)*

Date

RAPPORT DU COMITÉ DE PARRAINAGE

PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT DE RECHERCHE

RESPONSABLE DE PROGRAMME¹

 Signature

 Nom

 Date

Des situations problématiques ont-elles été relevées?

Le cas échéant, cochez là où les situations sont constatées :

- Cotes de 1 ou 2 pour plus de deux compétences
- Avancement du projet jugé insatisfaisant
- Problèmes d'encadrement rapportés par l'étudiant ou l'étudiante le directeur ou la directrice
- Autre

En présence d'une situation problématique, précisez la nature et le type de suivi proposé.

¹ Dans le cas où le ou la responsable de programme est le directeur ou la directrice de recherche de l'étudiant ou de l'étudiante qui fait l'objet du présent rapport, le directeur ou de la directrice du département a la responsabilité de remplir et de signer cette section du rapport.